

COMITE SYNDICAL DU 20 OCTOBRE 2009

COMPTE-RENDU

Le Comité Syndical du SIVOM de l'Agglomération de Saint-Marcellin, dûment convoqué en application des articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code Général du Code des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie de Varacieux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel REVOL, Président, mardi 20 octobre 2009 à 20 h 30, en séance ordinaire.

Etaient présents :

MM REVOL, PRAZ	Délégués Titulaires	St Marcellin
M. BALESTAS	Délégué Suppléant	St Marcellin
MM BERNARD, PAIN	Délégués Titulaires	Chatte
MM EYSSARD, FEUGIER	Délégués Titulaires	St Vérand
M. MOTTET	Délégué Suppléant	St Vérand
M. GENTIT	Délégués Titulaires	St Sauveur
M. BELLE	Délégué Suppléant	St Sauveur
MM CANIFFI, FERLIN	Délégués Titulaires	Têche
MM DETROYAT, CAILLAT	Délégué Titulaire	Varacieux
Mme DEL DO	Déléguée Suppléante	Varacieux

Etait excusé :

M. VILLARD	Délégué Titulaire	St Sauveur
------------	-------------------	------------

Le Comité Syndical examine les points inscrits à l'ordre du jour, à savoir :

- 1) Nouvelle station d'épuration :
 - schéma d'organisation avec mutualisation du personnel (1^{ère} proposition)
 - simulation traitement par « membranes »
- 2) Fromagerie du Dauphiné : simulation coûts prévisionnels
- 3) Questions diverses

Monsieur PAYRE-FICOUT, Maire de Varacieux, accueille le Comité Syndical.

1) Nouvelle station d'épuration - simulation traitement par « membranes »

Georges BOURGEAT présente un comparatif entre rejet à l'Isère et rejet à la Cumane (membranes).

Si le rejet se fait à l'Isère, nous sommes dans l'obligation de relancer un appel d'offres, ce qui engendrerait un retard de 6 mois.

Une rencontre a lieu le jeudi 22 octobre avec Mme WENDEL (DDAF).

Nous attendons toujours l'accord de la Préfecture pour le dossier « loi sur l'eau ».

- schéma d'organisation avec mutualisation du personnel

Une rencontre est prévue avec les représentants de Vinay le vendredi 6 novembre 2009. Le point sera fait lors du prochain Comité Syndical.

2) Fromagerie du Dauphiné : simulation coûts prévisionnels

Georges BOURGEAT présente un projet de répartition des charges d'investissement et de fonctionnement.

La part de la fromagerie pour l'investissement s'élèverait à 618 797 € et la part fonctionnement à 120 841 € variable selon les volumes rejetés.

La part fonctionnement est conforme à la décision prise en Comité Syndical du 23 juin 2009 qui préconisait une participation entre 100 000 € et 150 000 €.

Les résultats sont obtenus à partir des principes suivants :

Pour les investissements : la part fixe est supportée à 100 % par le SIVOM, la fromagerie ne participe qu'à la part variable proportionnelle aux charges à traiter. La répartition donnée en annexe estime ces parts à 42,68 % pour la part fixe et 57,32 % pour la part variable.

Pour les dépenses de fonctionnement : les calculs sont faits sur les bilans présentés par IRH dans le projet constitué à partir d'une semaine type comprenant 5 jours de temps sec et 2 jours de pluie. Les charges fixes sont réparties au prorata des charges à traiter prises en compte dans le dimensionnement des ouvrages. Les charges variables sont réparties au prorata des charges réellement traitées.

Il convient de se prononcer sur ces principes de répartition.

Le Comité Syndical valide ces propositions **à l'unanimité**.

Une rencontre aura lieu prochainement avec les représentants de la fromagerie du Dauphiné pour finaliser le projet de convention.

Il conviendra de se prononcer lors d'un prochain Comité Syndical sur la participation d'autres industriels au fonctionnement de la nouvelle station d'épuration.

3) Questions diverses

Visite Center Parcs l'Ailette les 16 et 17 novembre 2009

Monsieur le Président informe le Comité Syndical des personnes qui y participeront.

Itinéraires cyclables

Nous rencontrons quelques difficultés pour présenter les projets sur un même plan.
Il conviendra de décider les travaux à réaliser.

Diagnostic du collecteur de St Sauveur

Suite à la décision prise lors du dernier Comité Syndical, des devis ont été demandés à MERCH et EVJ/CET. L'entreprise MERCH est retenue.

Prochain comité syndical : mardi 24 novembre 2009 à 18 h 30 à Saint-Marcellin.

La séance est levée à 21h 45.

Fait à Saint-Marcellin, le 22 octobre 2009

Le Président,
Jean-Michel REVOL